

Vous sollicitez la possibilité d'assister à une audience correctionnelle au Tribunal Judiciaire de Créteil avec vos élèves, organisée par JUSTICE ET VILLE. **Merci de prendre connaissance des modalités de cet accueil :**

12h40 : Arrivée au TGI et passage sous le portique de sécurité.

12h45 : Présentation de la classification des infractions par un juriste de l'association JUSTICE ET VILLE. Rappel des consignes d'attitude des élèves et installation en salle d'audience.

13h00/13h30 – 15h/15h30 : Audience - compte tenu de la faible capacité des salles d'audience, les élèves sont divisés en deux groupes, chacun allant dans une salle différente. Ils sont installés le plus souvent au 1^{er} rang.

15h (15h30) – 16h30 (17h) : Les élèves sont regroupés dans une autre salle et participent, à partir de l'analyse des affaires vues en audience, à une présentation interactive de la justice, animée par un juriste de l'association.

Nous attirons votre attention sur le fait que le Palais de Justice est un lieu de travail. Il est important de rappeler à vos élèves que l'audience est une audience réelle qui revêt un caractère solennel et nécessite une attitude exemplaire.

Dans un souci de bon déroulement de l'accueil au TJ, il vous est demandé de **respecter impérativement les règles suivantes et de les communiquer aux élèves** lors de la présentation de la visite au Tribunal :

Le jour de la visite : Arriver au plus tard à 12h45 au sein du Tribunal.

En cas de retard, afin de ne pas perturber le fonctionnement de la Justice, **le groupe ne pourra être installée en salle d'audience**

Pour entrer au sein du Tribunal : Entrée exclusivement par l'allée Parmentier

- une tenue correcte est demandée,
- pas de couvre-chef,
- ni boisson, ni nourriture,
- interdiction de fumer,
- interdiction d'utiliser un lecteur,
- **les portables doivent être éteints et rangés**
- **interdiction de prendre des photos ou d'enregistrer**,
- interdiction d'avoir des objets coupants ou tranchants (ex : compas, ciseaux, cutters...).

A l'arrivée dans le Tribunal :

Les enseignants et leurs élèves restent groupés dans le hall du Tribunal afin que l'intervenant se mette en contact avec eux. Seul l'huissier, qui sera sollicité par l'association, est habilité à autoriser l'entrée des élèves dans la salle d'audience.

Dans la salle d'audience :

- obligation de silence absolu,
- obligation de sortir de la salle d'audience **uniquement à la fin d'une affaire**.

Les huissiers peuvent expulser l'ensemble du groupe dans lequel toute personne pourrait avoir un comportement qui nuirait au bon déroulement de l'audience publique.

Le « débriefing » :

La participation à l'audience implique nécessairement de réaliser le « débriefing » avec le juriste de Justice et Ville prévu dans le programme.

Toute inscription à ce projet implique le respect du programme ci-dessus dans son intégralité.

Audience correctionnelle Tribunal Judiciaire de Créteil

FICHE D'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

La fiche d'inscription doit être renvoyée intégralement complétée **au plus tard le 1 octobre 2022**, par mail à juristel@justiceetville.fr et/ou direction@justiceetville.fr ou par courrier (**Attention nouvelle adresse** : Association Justice et Ville, Tribunal Judiciaire, Place du Palais, 94 000 CRETEIL).

Établissement : _____ Ville : _____ Entourer si : REP ou Quartier politique de la ville

MAIL de l'établissement OBLIGATOIRE : _____ @ _____ Tel : ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Accompagnat(rice)eur de la 1^è classe : M / Mme _____

Fonction : _____ Matière enseignée : _____ Tel : ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Mail du référent accompagnateur : _____ @ _____

Nombre d'élèves : _____ (24 max) Niveau de la classe : 4^e - 3^e - 3^e DP - 2nde - 1^{ère} - T^{ale} - CAP - BEP - Bac pro. (entourer)

En cas de demande d'une deuxième visite :

Accompagnat(rice)eur de la 2nd classe : M / Mme _____

Fonction : _____ Matière enseignée : _____ Tel : ____ . ____ . ____ . ____ . ____

Mail du référent accompagnateur : _____ @ _____

Nombre d'élèves : _____ (24 max) Niveau de la classe 4^e - 3^e - 3^e DP - 2nde - 1^{ère} - T^{ale} - CAP - BEP - Bac pro. (entourer)

N.B : Compte tenu de la faible capacité des salles du Tribunal, seules 26 personnes accompagnateurs compris peuvent être reçues par audience.

Indiquer obligatoirement : - les périodes d'indisponibilité : dates des stages, examens ... :

Classe 1 : _____ Classe 2 : _____

Rayer les jours d'indisponibilité : Classe 1 : Lundi / mardi / mercredi / jeudi / vendredi

Classe 2 : Lundi / mardi / mercredi / jeudi / vendredi

Cocher cette case si vous êtes disponibles le mercredi après-midi

Êtes- vous déjà venu au Tribunal de Créteil ? Oui Non

Dans quel cadre souhaitez-vous organiser cette visite ?

dans le cadre des ateliers juridiques de Justice et Ville

cours d'EMC

formation des délégués

éducation à la citoyenneté

autre (préciser) :

Quels sont les objectifs de la visite ?

Description du projet pédagogique dans lequel s'inscrit cette visite :
